

# DOSSIER DE PRESSE

Mardi 30 juin 2015

## Le Pays de Centre Bretagne signe son Contrat Local de Santé

Ce mardi 30 juin, le Pays de Centre Bretagne signe officiellement son Contrat Local de Santé (CLS) : un plan d'actions en faveur de la santé des habitants du territoire. Le projet associe l'Agence Régionale de Santé Bretagne (ARS), la Préfecture des Côtes d'Armor dont les services déconcentrés de l'Etat dans le département (la direction départementale de la cohésion sociale) et en région (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt), le Conseil régional de Bretagne, le Conseil départemental des Côtes d'Armor, la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Côtes d'Armor (CPAM) et la Mutualité Sociale Agricole d'Armorique (MSA). Les partenaires proposent une feuille de route commune, fruit d'un long travail de concertation. Elle s'est construite sur la base d'un diagnostic partagé. Le plan d'actions s'articule autour de huit axes stratégiques couvrant tous les champs de la santé. Le CLS engage les partenaires pour 3 ans.

### Santé en Centre Bretagne : le Pays se mobilise

Le Pays de Centre Bretagne a sollicité la construction d'un Contrat Local de Santé en fin d'année 2013. Le projet a pour objectif d'améliorer l'état de santé de la population du pays en favorisant la cohérence des démarches de santé engagées sur le territoire et donc, en privilégiant une approche globale. En effet, un CLS assure une juste articulation de l'action préventive et curative. Il s'intéresse aussi à tous les facteurs déterminants de la santé : environnementaux, comportementaux, sociaux, liés à l'organisation et à la qualité de l'offre de soins... Afin de gagner en pertinence, le CLS du Pays de Centre Bretagne associe l'Agence Régionale de Santé Bretagne (ARS), la Préfecture des Côtes d'Armor et les services déconcentrés de l'Etat dans le département (Direction départementale de la cohésion sociale) et en région (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt), le Conseil régional de Bretagne, le Conseil départemental des Côtes d'Armor, la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Côtes d'Armor (CPAM) et la Mutualité Sociale Agricole d'Armorique (MSA).

Construit sur la base d'un diagnostic de l'état de santé de la population du territoire, le CLS du Pays de Centre Bretagne s'articule autour de huit axes stratégiques :

- Permettre aux habitants d'accéder à une offre de soins et de services de proximité de qualité
- Améliorer la coordination et la formation des acteurs
- Améliorer l'accès à la prévention primaire et secondaire
- Promouvoir la santé au travail
- Promouvoir un environnement favorable à la santé
- Améliorer l'accès aux droits, aux soins et aux services, favoriser la continuité des parcours pour les plus démunis
- Agir en faveur des personnes en situation de handicap
- Agir pour la santé des personnes âgées

#### Contact Presse :

**ARS Bretagne - Pôle communication**

Aurélien Robert – Chargé de communication

02 22 06 72 64 – aurelien.robert@ars.sante.fr

## Le diagnostic en santé justifie la mobilisation

### Des indicateurs défavorables

Le taux de mortalité prématué est supérieur de 10 % à celui enregistré en France. L'important nombre de décès lié aux maladies de l'appareil circulatoire (+ 30,8 %) et aux cancers (+ 27,5 %) explique notamment cet écart. Aussi, les maladies chroniques sont particulièrement répandues sur le territoire (+ 6 %).

La santé au travail présente elle aussi des indicateurs défavorables. La fréquence des accidents du travail et des maladies professionnelles est supérieure à celle de la région. A noter également que le nombre d'accidents du travail ne cesse de croître.

Des données liées à la santé-environnementale préoccupent également : le pays est un des 2 pays bretons ayant le taux de prévalence de l'asthme le plus élevé. De plus, la Dreal Bretagne (Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) estime qu'en 2011, entre 8 et 11 % des résidences principales privées étaient potentiellement indignes en Centre Bretagne, contre 5,3 % en Bretagne.

En conséquence, des actions ont été réfléchies en commun dans le cadre du présent contrat.

### Prévention, des acteurs mobilisés de longue date

Dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé, de nombreux acteurs du territoire ont créé une dynamique de mise en réseau et ce dès 2002. Depuis 2014 par l'activation de l'Animation Territoriale en Santé, le Pays a conforté son implication sur cette thématique. Le dispositif assure l'émergence de projets de promotion de la santé et favorise la mise en réseau des acteurs de terrain. L'ARS Bretagne et le Conseil régional de Bretagne soutiennent cette démarche.

### Offres de soins, le territoire manque de professionnels et de structures

Le Pays de Centre Bretagne affiche des densités de professionnels de santé plus faibles que celle de la région (8,2 médecins généralistes pour 10 000 habitants contre 9,9 en Bretagne).

Le schéma régional d'organisation des soins répertorie :

- 4 secteurs prioritaires : Plémet, Merdrignac, Mûr-de-Bretagne et Broons
- 3 secteurs fragiles : Loudéac, Plœuc-sur-Lié et Josselin
- 1 secteur à surveiller : Saint-Nicolas-du-Pélem

D'ores et déjà, professionnels et élus se sont mobilisés sur ce thème : plusieurs pôles et maisons de santé pluriprofessionnels se sont ainsi constitués.

L'accès aux services d'urgence s'avère aussi délicat pour les secteurs de Saint-Gilles-du-Mené, Saint Gouéno, Saint-Launeuc, Saint-Vran, Trémorel ; autant de communes situées à plus de 30 minutes d'un service d'urgence.

### L'accompagnement médico-social

Si une offre médico-sociale existe sur le Pays, des problématiques demeurent tant dans l'accompagnement des personnes handicapées que dans celui des personnes âgées.

Concernant les personnes handicapées, la fluidité des parcours est à améliorer :

- une proportion importante de jeunes de plus de 20 ans (orientation ESAT principalement) reste en établissement pour enfants handicapées, faute de places disponibles dans des établissements adaptés. Dans le même temps, l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes reste une difficulté, notamment en ESAT.

Des actions pour améliorer le parcours des personnes handicapées sont prévues dans ce contrat.

Concernant les personnes âgées, si l'offre médico-sociale est bien présente, des efforts en matière de coordination et d'intégration des différents acteurs au service des personnes âgées restent à réaliser.

## Quelques actions phares

Le contrat local de santé du Pays de Centre Bretagne compte 35 actions. Parmi elles, certaines, très significatives, sont d'ores et déjà engagées. Tour d'horizon.

### Participer activement aux actions de recrutement auprès des étudiants en médecine

Face aux difficultés de démographie médicale le Pays met tout en œuvre pour améliorer la communication auprès des étudiants en médecine et ainsi favoriser leur installation sur le territoire. Dernièrement, les professionnels du territoire et le Pays ont pris part au premier "Généraliste dating". Proposée par l'ARS Bretagne, cette action a permis la rencontre entre des étudiants en médecine et les professionnels de santé.

### Apporter un service de proximité en addictologie

L'ensemble des acteurs (ARS Bretagne, le centre de soins en addictologie "Douar Nevez", l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie, l'Association hospitalière de Bretagne, Centre de dépistage anonyme et gratuit de Pontivy et le Pays du Centre Bretagne) ont proposé des axes d'amélioration de la prise en charge des addictions.

- **Mieux organiser l'offre et renforcer les partenariats entre les différents acteurs du domaine de l'addictologie.**  
Ensemble, ils ont formalisé une convention de partenariat
- **Mailler le territoire en matière d'accès à la réduction des risques chez les usagers de drogues**  
Le centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction de Saint-Brieuc interviendra désormais sur le Pays de Centre Bretagne. Cette disposition fera l'objet d'information auprès des pharmaciens. Ils pourront ainsi relayer le message auprès des consommateurs de drogue et, surtout, distribuer du matériel de réduction des risques.
- **Engager une réflexion sur la possibilité de proposer des co-interventions en proximité**  
Il s'agirait par exemple de créer un partenariat entre le centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction de Saint-Brieuc et le Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit de Pontivy, compétent sur le territoire de santé n°8 (Pontivy / Loudéac).
- **Mise en place de consultations avancées du centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie de Pontivy (association Douar Nevez)** sur le Pays Centre Bretagne
- **Sensibiliser les élus autour de la thématique des addictions et créer des liens entre jeunesse, parentalité, addictions...**

### Déployer le dispositif MAIA sur le territoire

Les dispositifs MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie) expérimentés dès 2009, et progressivement généralisés à partir de 2011, visent à créer un partenariat co-responsable de l'ensemble des acteurs intervenant autour de la personne en perte d'autonomie et de ses aidants, simplifiant les parcours favorisant ainsi le maintien à domicile dans de bonnes conditions. Le Pays de Centre Bretagne n'est pas couvert par ce dispositif. Le Contrat Local de Santé prévoit d'étendre le territoire d'intervention de la MAIA de Pontivy vers le Centre Bretagne en s'appuyant sur le CLIC de Loudéac. Dans ce cadre, l'ARS Bretagne, le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, la MAIA de Pontivy et le CLIC de Loudéac ont d'ores et déjà rédigé une convention de fonctionnement. Les travaux de cette nouvelle entité débuteront dès le début du mois de juillet.

## Annexe – Définitions

### **Contrat Local de Santé : pour une meilleure articulation des politiques publiques**

La loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) du 21 juillet 2009 offre la possibilité aux Agences Régionales de Santé de conclure des CLS, notamment avec les collectivités territoriales ou leurs groupements. Ces dispositifs portent sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. Ils déclinent ainsi, sur le territoire retenu, la politique régionale de santé définie par le Projet Régional de Santé. Ils sont une opportunité pour permettre une meilleure articulation avec les politiques publiques pilotées par les collectivités territoriales mais également avec les politiques de l'Etat, notamment celle de la ville.

### **Animation Territoriale de Santé**

Face à une situation régionale contrastée en matière de santé (entre Pays et à l'intérieur même des Pays), l'Animation Territoriale de Santé est mise en place en 2002, afin de réduire les inégalités et développer la prévention à l'échelle des territoires. Entre 2002 et 2015, 11 Pays bretons<sup>1</sup> et une Ville s'y sont engagés, avec un objectif clair : créer les conditions favorables au bien-être et à la qualité de vie des personnes, par une approche globale et locale des problématiques de santé.

---

<sup>1</sup> Les 12 territoires concernés : les 11 pays : Centre Ouest Bretagne, Trégor-Goëlo, Ploërmel-Coeur de Bretagne, Vitré-Porte de Bretagne, Redon-Bretagne Sud, Guingamp, Auray, Saint-Malo, Dinan, Centre Bretagne, Fougères et la Ville de Rennes.